



Aggravation Handicap au travail

Par Emerzed

Bonjour, Bonsoir,

Voici ma petite histoire.

Je suis actuellement en arrêt de travail suite à mon handicap, une paralysie Obstétricale du bras. Suite à plusieurs opérations dans ma jeunesse, j'ai eu une libération de l'épaule, ce qui m'a conduit à une mobilité relativement correcte de mon bras, mais le handicap reste présent. Je suis d'ailleurs RQTH.

J'étais capable de faire beaucoup de chose malgré ce handicap.

Aujourd'hui, mon bras me fait très mal et le dos a pris un coup car ma pathologie, diagnostiqué Algodystrophie, touche aussi le bas du dos et les cervicales.

Depuis 3 ans, je suis employé dans une société où je suis amené à faire de la conception, de la réalisation et de la pose de marquage véhicule, vitrine, et d'enseigne.

Mon employeur ne m'a pas fait passer de visite médicale à l'embauche.

J'ai commencé à avoir des douleurs ils y a quelques mois et j'en ai parlé avec mon employeur me promettant de prendre quelqu'un pour me seconder.

Mais, malgré lui avoir dit que j'avais des douleurs et que j'étais fatigué, il a continué à me solliciter, par pression verbale, à aller poser en hauteur sans aide physique.

Du fait de faire des gestes répétitifs, et le manque d'aménagement et de personnel pour compenser, je le retrouve dans une situation où je suis en arrêt depuis plus d'un mois et à ma reprise je crains d'avoir une inaptitude par la médecine du travail.

Je souhaitais savoir quelles sont mes droits vis à vis de cette aggravation de handicap suite à la négligence de mon employeur qui n'a pas voulu écouter mes alertes sur les douleurs, d'avoir ignoré mes limites alors que je lui ai dit que j'avais mal.

Merci.